

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1/12/2025

Référence
2025_52

Objet de la délibération
Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du BP 2026 de l'assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

Date de la convocation
24/11/2025

Date d'affichage
24/11/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 1 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

**Présents** : M. GERMAIN Alain, Maire, M. CLARISSE Laurent, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme CERNON Catherine, Mme DREAN Evelyne, M. DÉGÉ Christophe, Mme PARODAT Sandra

**Absents excusés** : M. BARDET Philippe, Mme LEROY Sandra

**Absent** : M. MAREST Nicolas

**A été nommée secrétaire** : M. BESSE Gérard

**Objet de la délibération** : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2026 avant le vote du BP 2026 de l'assainissement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales donnant la possibilité au conseil municipal d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement 2026 dans le quart des crédits inscrits au budget 2025 avant le vote du BP 2026

Vu la délibération 2025\_27 adoptant le Budget Primitif du service public de l'assainissement collectif

Vu la délibération 2025\_42 du 9 octobre 2025 adoptant la Décision Modificative n°1 au BP 2025 du service de l'assainissement collectif

### Montants budgétaires 2025

Chapitre 20 : 0 €

Chapitre 21 : 163 256.82 €

Compte 2156 : 107 167.00 €

Compte 2158 : 56 089.82 €

**Plafond de dépenses autorisées avant le vote du BP 2026 en plus des restes à réaliser 2025**

Chapitre 20 : 0 €

Chapitre 21 : 40 814,21 €

Compte 2156 : 26 791,75 €

Compte 2158 : 14 022,46 €

**Considérant** la nécessité de continuer à liquider les dépenses engagées en 2025 et de continuer à réaliser le programme d'investissement arrêté par la commission assainissement

Sur présentation de Monsieur GERMAIN Alain,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Autorise** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits budgétaires 2025, avant le vote du Budget Primitif 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/12/2025

Le Maire

Alain GERMAIN



**Le Maire certifie** sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, l'exécution ou la rupture peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>